

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

Association
1, Rue de la Passotte 57070 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels Exercice clos le 31 janvier 2023

ABEIX

4, Rue Marconi – Bâtiment CESCO – 57070 METZ
Tél. : 03 87 20 41 72 - Courriel : cpetitjean@fidurex.fr

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

association
1, Rue de la Passotte 57070 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 janvier 2023

A l'assemblée générale de l'Association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES
DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les ressources de votre association sont composées principalement par la perception des contributions et timbres. Nous avons procédé aux contrôles par sondage à leur inscription en produits. Ces sondages n'ont pas révélés d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué à la date de ce rapport, comme le prévoit l'article R.232-1 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-le-Duc, le 05 juin 2023

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Le commissaire aux comptes

ABEIX

4, Rue Marconi – Bâtiment CESCO – 57070 METZ
Tél. : 03 87 20 41 72 - Courriel : cpetitjean@fidurex.fr

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

Association
1, rue de la passotte
57070 METZ

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-le-Duc, le 05 juin 2023

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Le commissaire aux comptes

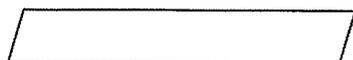
Bilan Asso ANC N° 2022-06 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/23	Net au 31/01/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	109 608,00	8 707,74	100 900,26	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillag	18 418,42	11 215,21	7 203,21	11 046,79
Autres immobilisations corporelles	85 259,59	53 715,77	31 543,82	35 291,49
Immob. en cours / Avances et acomptes				60 708,00
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	800,00		800,00	800,00
Total Actif immobilisé (III)	214 086,01	73 638,72	140 447,29	107 846,28
Stocks et en-cours				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	707 958,93	25 973,79	681 985,14	707 254,46
Autres créances	1 645 487,36		1 645 487,36	2 137 226,47
Charges constatées d'avance	276,49		276,49	3 179,27
Divers				
Valeurs mobilières de placement	612 935,00		612 935,00	612 198,00
Disponibilités	607 248,49		607 248,49	523 438,97
Total de l'actif circulant (IV)	3 573 906,27	25 973,79	3 547 932,48	3 983 297,17
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 787 992,28	99 612,51	3 688 379,77	4 091 143,45



Bilan Asso ANC N° 2022-06 (CEG)

	Net au 31/01/23	Net au 31/01/22
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	637 467,43	630 775,98
Réserves statutaires ou contractuelles	497 820,14	523 729,70
Réserves pour projet de l'entité	139 647,29	107 046,28
Excédent ou déficit de l'exercice	182 690,21	6 691,45
Situation nette (sous-total)	820 157,64	637 467,43
Total des capitaux propres (I)	820 157,64	637 467,43
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	1 749 631,38	2 355 576,46
Total des provisions (III)	1 749 631,38	2 355 576,46
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 008 458,76	1 011 765,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 548,98	29 296,29
Dettes fiscales et sociales	73 583,01	57 038,00
Total des dettes (IV)	1 118 590,75	1 098 099,56
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 688 379,77	4 091 143,45




CDR Asso ANC N°2022-06 (CEG)

	du 01/02/22 au 31/01/23 12 mois	du 01/02/21 au 31/01/22 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de biens et de services	2 438 635,77	3 496 197,51
Ventes de prestations services	2 438 635,77	3 496 197,51
Produits de tiers financeurs	255 610,99	
Concours publics et subventions d'exploitation	255 610,99	
Repr. / amort., dépréc. et prov.	33 141,48	
Autres produits	2 886,90	70,40
Total des produits d'exploitation (I)	2 730 275,14	3 496 267,91
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	353 407,06	423 447,09
Impôts, taxes et versements assimilés	-989,72	2 930,17
Salaires	215 789,56	200 292,25
Cotisations sociales	94 397,50	91 144,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 596,59	56 141,97
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	28 596,59	18 398,97
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>		37 743,00
Dotations aux provisions	28 971,43	
Autres charges	1 817 094,40	2 707 146,08
Total des charges d'exploitation (II)	2 537 266,82	3 481 101,63
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	193 008,32	15 166,28
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	2 627,48	3 129,55
Total des produits financiers (III)	2 627,48	3 129,55
Charges financières		
Intérêts et charges assililées	12 264,29	11 734,72
Total des charges financières (IV)	12 264,29	11 734,72
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-9 636,81	-8 605,17
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	183 371,51	6 561,11
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	55,97	540,01
Total des produits exceptionnels (V)	55,97	540,01
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	333,27	262,67
Total des charges exceptionnelles (VI)	333,27	262,67
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	277,30	277,34
Impôts sur les bénéfiques (VIII)	404,00	147,00
Total des produits (I + III + V)	2 732 958,59	3 499 937,47
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 550 268,38	3 493 246,02
EXCEDENT OU DEFICIT	182 690,21	6 691,45
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/02/2022 au 31/01/2023

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DEP. DEGATS SANGLIERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023, dont le total est de 3 688 380 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 182 690 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/12/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le fonds indemnise le monde agricole pour les dégâts de sangliers causés aux cultures.

Il emploie des estimateurs qui évalue les dégâts en quantité et rendement.

Les dossiers sont valorisés au prix de la saison précédente, puis recalculés en fonction du prix final des céréales fixé en juin de l'année suivantes.

Une avance par dossier est réalisée afin de soutenir le plus rapidement le monde agricole au niveau de ses dégâts.

Une politique de mise en place de clôtures permet de limiter les points noirs dans certains secteurs.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

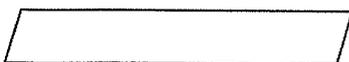
Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Rémunération des commissaires aux comptes :

- Honoraires de certification des comptes : 4 950 euros



es

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		109 608		109 608
Immobilisations incorporelles		109 608		109 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 418			18 418
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	46 120			46 120
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 719	9 420		39 140
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	60 708		60 708	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	154 966	9 420	60 708	103 678
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	800			800
Immobilisations financières	800			800
ACTIF IMMOBILISE	155 766	119 028	60 708	214 086

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	109 608	9 420		119 028
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 420		9 420
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		60 708		60 708
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		60 708		60 708

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		8 707		8 708
Immobilisations incorporelles		8 707		8 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 372	3 844		11 215
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	18 288	11 530		29 818
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 260	1 637		23 898
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	47 919	17 011		64 931
ACTIF IMMOBILISE	47 919	25 718		73 639

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		17 011	17 011
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	8 707	17 011	25 718
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



CP

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 354 523 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	800		800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	707 959	707 959	
Autres	1 645 487	1 645 487	
Charges constatées d'avance	276	276	
Total	2 354 523	2 353 723	800
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR	60
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 645 487
PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	374
Total	1 645 921

CP

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves	630 776	6 691			637 467
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 691	-6 691	182 690		182 690
Situation nette	637 467		182 690		820 158
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	637 467		182 690		820 158

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	2 355 576	1 749 631	2 355 576		1 749 631
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 355 576	1 749 631	2 355 576		1 749 631
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		28 971			
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISIONS :

Page

15

Notes sur le bilan

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiées, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 118 591 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	31	31		
- à plus de 1 an à l'origine	1 008 428	1 008 428		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 549	36 549		
Dettes fiscales et sociales	73 583	73 583		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 118 591	1 118 591		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Un prêt de campagne de 1.000.000 euros a été souscrit auprès de la banque afin de pré financer les dégats et soutenir le monde agricole, ce prêt sera remboursé sous 12 mois.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS : FACTURES NON PARVENU	21 780
INTERETS COURUS	8 428
CH FINANCIERE A PAYER	31
DETTES PROVISIONNEES POUR CP	21 371
DETTES PROVISIONNEES POUR CH SUR CP	12 181
ORG SOCIAUX : CHARGES A PAYER	1 325
CH A PAYER IMPOT	147
Total	65 263



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH CONSTATEES D AVANCE	276		
Total	276		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Le Fonds a encaissé 255 464.76 € au titre du Plan de Résilience 2022

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	333	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		56
TOTAL	333	56



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice clos au 31 Janvier 2023 versées au trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés du Fonds s'élève à 70 673 euros.

Cette information est globalisée pour l'ensemble des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou rémunérés sans préciser lequel des trois n'est pas rémunéré.